

AVEC l' UNION

**des associations
dans la région melunaise**

Association loi 1901 n°10514

Agréée Environnement AP 2001DAI 1CV n°186

1, rue d'Ormesson - 77240 VERT SAINT DENIS

Membre de Nature Environnement 77 et
de île de France Environnement

UN PROJET D'AUTOROUTE MENACE !

AVEC L'UNION contre le CONTOURNEMENT de Saint Fargeau Ponthierry

Depuis longtemps notre association suit les nombreux projets routiers qui se succèdent.

Le dernier en date, de plus en plus menaçant, s'appelle la liaison A6-D607-D142 ou contournement de Saint Fargeau-Ponthierry.

Dernier avatar de l'autoroute C5, ce projet menace notre environnement, la vallée de l'École et nos paysages sans résoudre les problèmes soulevés : bruits et circulation. Il menace également nos porte-monnaie de contribuables.

Nos analyses ont montré que le principal transit concerné (liaison autoroute A6 – pont sur la Seine vers Seine Port ou Boissise la Bertrand) n'utilisera pas le contournement de Ponthierry et continuera à traverser la commune.

Elles ont également démontré que le transit utilisant la D607 (ex N7) représente moins de 10% du trafic total. Toutes les études officielles montrent que 80% de la circulation en ville est générée par la ville elle-même.

On veut nous rassurer en évoquant une liaison « simple ». Ne nous laissons pas leurrer. **Ce projet fait partie d'un ensemble plus vaste que nous dénonçons depuis longtemps** : de Meaux où a été réalisée une déviation en passant par le doublement de la N36 de Meaux à Saint Germain Laxis puis le contournement de Melun qui se prolongerait par celui de Ponthierry. C'est comme l'autoroute C5, **comme une Francilienne !**

D'ailleurs, c'est le Président du SMEP de l'agglomération melunaise qui précise lors d'une réunion du conseil de développement le 3 juin 2009 que « *l'idée est de relier les deux barreaux* » Peut-on être plus explicite ?

En d'autres termes, **on nous concocte une autoroute de liaison entre A1, A4 et A6**. Autant dire que la circulation ne s'améliorerait pas, elle s'amplifierait !

Le présent livret résume nos analyses. Nous tenons à disposition les éléments complets.

Le Conseil d'administration

Associations adhérentes à A.V.E.C l'Union :

- Association de Bois du Canton (ABC) Le Mée sur Seine
- Association de Défense de l'Environnement de Melun Sénart (ADE).
- Association de Défense de l'Environnement et des Sites de Saint Fargeau Ponthierry et de ses environs (ADESFP).
- Association de Pringy pour la Sauvegarde et la Protection de son Environnement Naturel (APSPEN)
- Association pour la protection du site de la commune de Saint-Sauveur-sur-Ecole
- Association Renouveau pour Boissise-Orgenoy
- Association pour la Sauvegarde du Site et de l'Environnement de Boissise le Roi et Orgenoy (ASSEBO)

Un viaduc de 20 mètres de hauteur et de 220 mètres de long sur la rivière École dans le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français entre Pringy et Saint Sauveur dans le Bois Seigneur

LE TRACE DU CONTOURNEMENT PROPOSE

L'étude du Conseil Général de Seine & Marne présentée en juin 2009 décrit cette « **liaison simple** » A6–RD607–RD142 , à savoir :

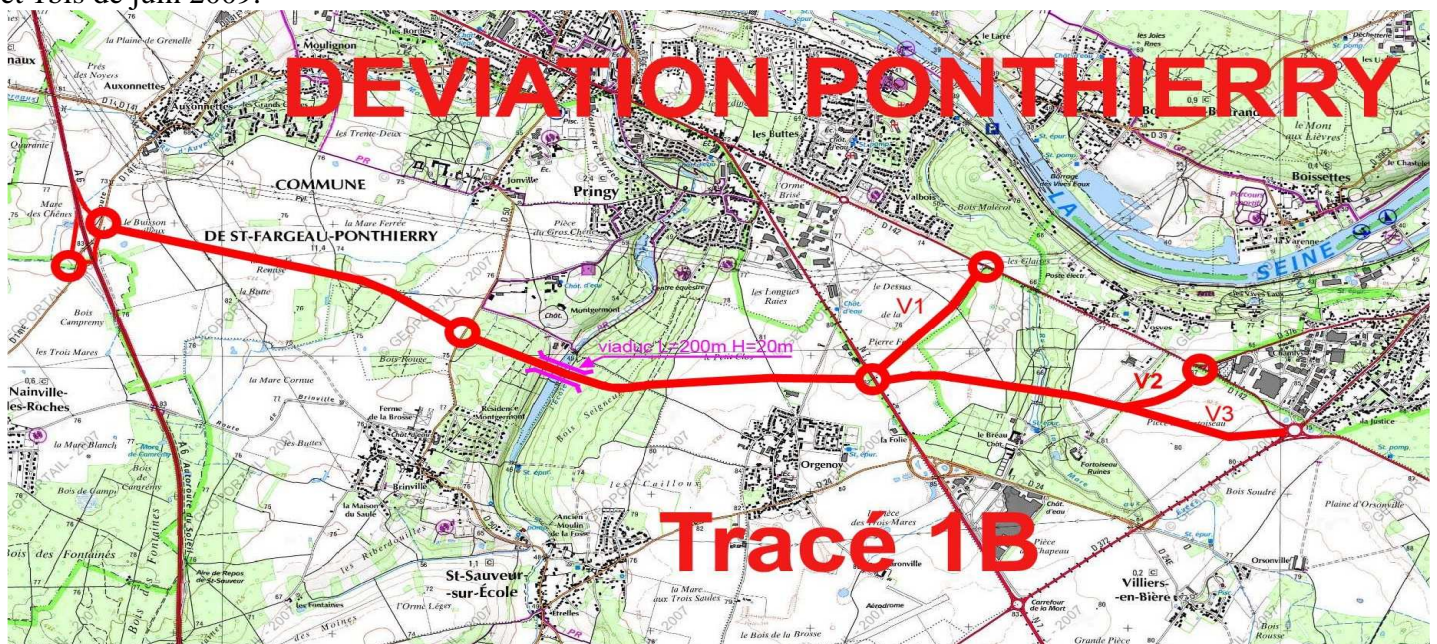
1° Les caractéristiques

- ✓ Longueur 6150 à 7150 m
- ✓ Diffuseur sur A6
- ✓ Points d'échange à niveau : 3 (CD50, RD607, RD142)
- ✓ Mise à 2 X 2 voies de la RD607 sur 500m
- ✓ Construction d'un viaduc sur la rivière École

2° Les avantages retenus par l'étude du Conseil Général :

- ✓ Répondre à la problématique de Saint-Fargeau-Ponthierry - Pringy
- ✓ Positionnement sur l'emprise foncière créée par le réseau EDF
- ✓ Contournement de Saint-Fargeau -Ponthierry – Pringy et desserte de l'agglomération de Melun
- ✓ Évite la traversée d'un espace boisé

Mieux Encore, un nouveau tracé (B : voir sur la page 1) présenté par le Conseil Général de Seine & Marne en mairie de Saint Sauveur le 16 octobre, comme le plus probable, est situé plus au sud que les tracés 1 et 1bis de juin 2009.



Les avantages, précédemment avancés, font ainsi « **PSCHITT !** »

- ✓ Les chiffres de trafic de transit prouvent que la déviation ne répond pas à la problématique de Saint-Fargeau-Ponthierry – Pringy (voir ci après)
- ✓ Le tracé ne se situe plus dans l'emprise foncière EDF, empiète encore plus fortement sur Pringy et passe, cette fois, sur la commune de Saint-Sauveur (Le Bois Seigneur).
- ✓ La desserte de l'agglomération melunaise est avouée (à quand le DVA et le C5 ?)
- ✓ Les espaces boisés (Le Bois Seigneur et ses étangs sur l'École) sont largement traversés par un viaduc de 220 m de long et 20 m de hauteur (**sans préciser ni la largeur ni le nombre potentiel de voies**) qui défigure définitivement la Vallée de l'École (voir description par le Conseil Général) et détruit sa richesse (tourisme, flore et faune)

LE TRAFIC

Alors que les élus de PRINGY considèrent que la circulation sur l'axe RD607 en traversée de commune est peu perturbée même aux heures de pointe du matin et du soir, **LES SIMULATIONS** concernant le scénario retenu dans l'étude **N'ONT POUR BUT QUE DE JUSTIFIER LA COMMANDE** du Conseil Général de Seine & Marne.

Rappelons que les résultats des simulations de trafic et analyses multicritères du dossier DVA démontrent clairement que d'une manière générale sur l'ensemble de l'agglomération melunaise la circulation sur les voiries locales sera pire après travaux qu'avant. Lors de la réunion du 16 octobre, les techniciens du Conseil Général de Seine & Marne n'ont pas nié cette fatalité, ils ont même admis que c'était inéluctable

La circulation dans Ponthierry ne se résume pas à la RD 607 (Ex RN 7).

PONTHIERRY EST UNE VILLE et non un village avec :

- ❑ ses feux tricolores
- ❑ ses commerces
- ❑ son plan désastreux de circulation (c'est-à-dire pas de plan)
- ❑ ses emplacements de stationnement mal conçus qui obligent les véhicules à manœuvrer sur la RD607
- ❑ son projet d'aménagement de la RD607 jamais mis en réalisation (il prévoyait pourtant des contre-allées et du stationnement)
- ❑ ses transports en commun totalement inadaptés
- ❑ et surtout **ses constructions nouvelles réalisées en grand nombre** dont les occupants continueront à utiliser et donc aggraver la circulation en centre ville

ELLE GENERE ET SUPPORTE DONC UN TRAFIC DIFFICILE AUX HEURES DE POINTE.
En revanche force est de constater qu'aux heures creuses, il n'y a aucun embouteillage.

Notre analyse de l'étude indique que le délestage du Centre Ville représenterait 11,5% à 19% du trafic global de la Ville (annoncé par le Maire à 26 000 véhicules / jour) .Notre étude détaillée de tout le dossier démontre, par une simple arithmétique, que **le transit sur la RN 7 ne représente que 9 à 10% du trafic global à l'heure de pointe.**

LE TRAFIC DANS PONTHIERRY EST ESSENTIELLEMENT UN TRAFIC LOCAL ET D'ECHANGE PAS SEULEMENT CONCENTRE SUR LA RD607 (EX RN7)

Mais les volontés politiques sont plus fortes que la réalité des chiffres.

Une étude fait toujours l'objet d'une commande et curieusement dans ses conclusions justifie systématiquement le bien fondé de la demande !

Ce n'est pas demain que nous verrons une étude conclure à l'inutilité de la demande !

Il est donc évident que le contournement ne résoudra pas les divers problèmes des Thierrypontains mais, à l'évidence, amorce la 5^{ème} ceinture parisienne : un pas de plus vers l'urbanisation à outrance.

Nous ne souhaitons pas rejeter ce contournement chez nos voisins mais le refuser totalement

L'ENVIRONNEMENT

Le Grenelle de l'Environnement (Chapitre III) est oublié ou violé

Art. 9 : Réduction de 20% de CO² d'ici 2020

Art. 10 : Priorité aux investissements ferroviaires, fluviaux, 25% de la part de marché du fret non routier

Art. 11 : Développer l'usage des transports collectifs des personnes revêt un caractère prioritaire

Jean-Louis Borloo (Le Monde 24/10/2007) : « pas d'augmentation globale de la capacité routière de la France. La route et l'avion deviennent des solutions de derniers recours »

La Charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

Les communes traversées par cette liaison, ainsi que notamment Saint-Fargeau-Ponthierry, ont signé cette dernière (voir page 17 de cette charte). Elles mettent en valeur, par ce moyen, la richesse de leurs patrimoines architecturaux et touristiques.

Mais la liaison A6 / RD607 / RD142 lui donne un véritable « coup de poignard ». Elle coupe deux continuités écologiques à caractère régional et porte atteinte à la sous-trame verte (voir page 50 et suivantes et la carte en page 55 du projet de Charte 2011-2023 du P.N.R du Gâtinais Français www.parc-gatinais-francais.fr). Elle viole aussi les mesures 2, 3, 16 et 19 de la charte.

Nous avons remis, en main propre au commissaire enquêteur le 7/11 en Mairie de Perthes, un courrier avec pièces jointes mentionnant en détail notre inquiétude sur ce projet.

Nous espérons que ces remarques ont été prises en compte lors de la réunion du 26 novembre 2009 au siège de la Communauté de Commune du Pays de Bière à Cély où, par un rassemblement des Associations, nous avons montré notre opposition à ce projet.

CE N'EST PAS GAGNÉ POUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Conseil Général de Seine & Marne et les mairies de Saint-Fargeau-Ponthierry et de Boissise-Le-Roi avancent avec force l'aspect économique de ce projet. Selon eux, il permettrait de « désenclaver » les Zones Activités Concertées existantes ou à créer tout le long de la RD607 qui seraient pourvoyeuses d'emploi (et de taxes !) alors qu'il y a du « grain à moudre » dans la filière « tourisme » et Monsieur Walker en est le premier convaincu.

Cette réalité économique est, dans ce cas, un leurre. Non contentes de détruire l'environnement, ces zones, particulièrement laides, ne servent pas majoritairement à créer des emplois mais à les déplacer au gré des offres plus alléchantes les unes que les autres faites par les communes qui essaient de les attirer « à tout (n'importe quel) prix ». Mais la réforme des impôts locaux va changer la donne. Alors pourquoi continuer cette coûteuse fuite en avant (voir l'aspect « coût » plus loin).

ZAC	
Implantation	Emplois
<p><i>Extrait de la 17^{ème} Enquête</i></p> <p><i>Observatoire Régional du Foncier IDF</i></p> <p><i>Mai 2008</i></p> <p>« Le pourcentage de ZAC non productives « en stand by » voire en difficulté est passé de 78 à 84 % »</p> <p>« 536 ZAC en cours de commercialisation situées sur 332 communes disposent de capacités résiduelles suffisantes pour intéresser les aménageurs et accueillir de nouvelles réalisations</p>	<p>La population de Saint-Fargeau Ponthierry a augmenté de 5,5% en 7 ans (1999 à 2006), les actifs de 7,5% mais les emplois ont diminué de 3% et pourtant dans la même période, il y a eu la création de la ZAC de l'Europe.</p> <p>La population de Boissise-le-Roi a baissé alors que les emplois ont augmenté de 22% en 7 ans sans qu'aucune ZAC n'ait été créée.</p> <p>Les ZAC créent moins de 20 emplois à l'hectare mais surtout elles déplacent l'emploi. Des échanges permanents s'effectuent entre ZAC (Voir Chamlys et Villiers).</p>
<p>La ZAC des Portes du Gâtinais est située face à la ZAC de Pringy qui est désespérément vide. Seule la RD607 les sépare !</p>	<p>Les communes ne bénéficient plus des taxes professionnelles générées par les ZAC</p>



**à la création de ZAC « alibi »
au chantage à l'emploi**

LE COÛT

**L'ÉTAT DOIT
75 MILLIONS D'EUROS
AUX SEINE-ET-MARNAIS**

La Seine-et-Marne doit faire face à des dépenses supplémentaires liées aux responsabilités qui lui ont été transférées dans le cadre de la décentralisation. L'État s'était engagé à rembourser ces dépenses à l'euro près. Mais aujourd'hui, le manque à gagner pour le Département s'élève à 75 millions d'euros !

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

Pour que l'État rembourse sa dette
mobilisons nous!

www.seine-et-marne.fr

Conseil Général
SEINE & MARNE

Références : Seine et marne Magazine et études DVA

« L'État étrangle la Seine & Marne.
Il manque 1,9 Million d'Euros pour entretenir
et sécuriser les 4.380 km de routes existantes
transférées au département »

Cependant des sommes titanesques sont prêtes à être dépensées :

- **25 Millions d'Euros pour le barreau nord (acté)**
- **40 Millions d'Euros pour le barreau sud.**
- **470 Millions d'Euros pour le DVA**

CR SMEP Réunion Barreau sud (22 juin 2009) : « Si on n'utilise pas maintenant l'argent du Conseil Général, il ne sera plus possible de l'envisager dans l'avenir (Lionel Walker)

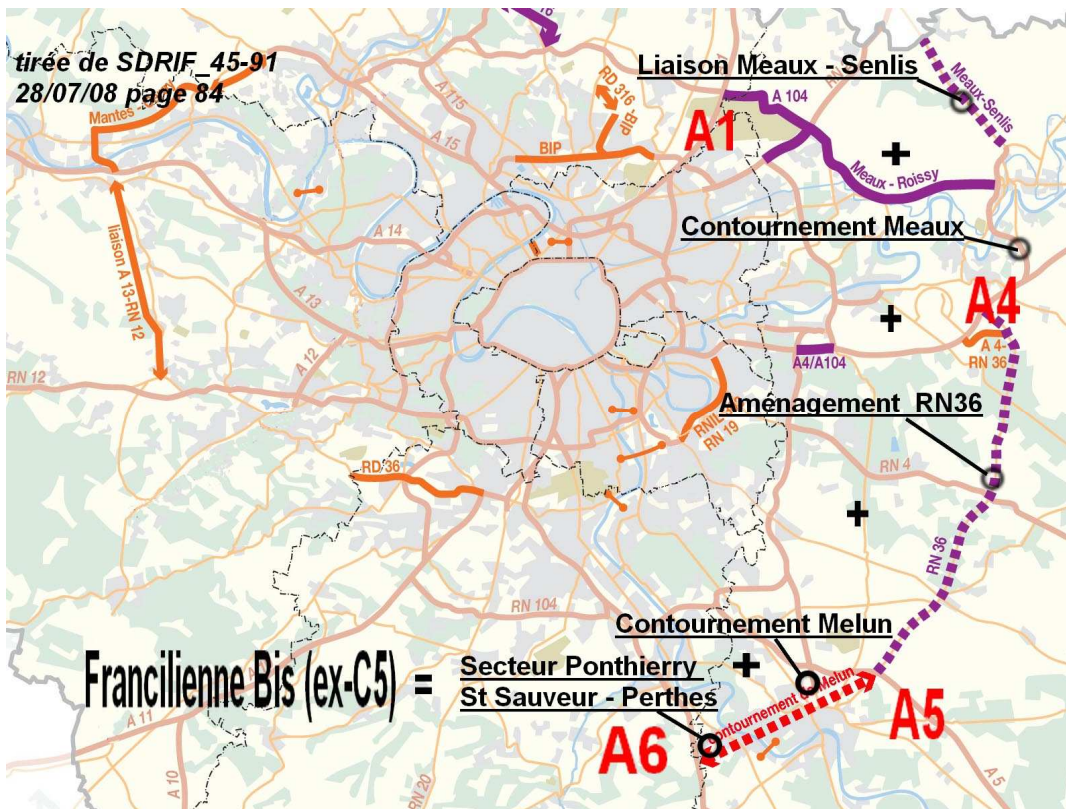
**Il faudrait savoir si le Conseil Général a ou n'a pas d'argent ?
En finale, le contribuable sera sollicité**

LIAISON SIMPLE ? AMORCE D'UNE AUTOROUTE ?

La réunion du 29 juin 2009 du S.M.E.P avait pour but de vendre aux élus et au Parc Naturel Régional du Gâtinais une « liaison simple ». On lit dans le compte rendu :

- ✓ « La réunion sur le barreau sud (A6 - RD607 – RD142) fait suite à une réunion sur le barreau nord (Melun) ... »
- ✓ « Le Conseil Général est invité en préfecture début juillet 2009 pour voir dans quelles conditions le Préfet va relancer le DVA (Dossier de Voirie d'Agglomération de Melun (ndlr)) ... »
- ✓ « Trouver un consensus sur les projets de barreau Nord et Sud présentant des projets d'intérêt commun à toutes les villes ... »
- ✓ « La liaison (Scénario 1) semble répondre le mieux à la commande initiale en terme de captation de trafic entre Saint-Fargeau-Ponthierry et » (on ne sait pas quoi puisque la suite ne figure pas dans le compte-rendu (ndlr)).
- ✓ « Les variantes au scénario 1 ne préparent pas bien l'avenir ... »
- ✓ « Ce projet paraît partiel, mais à terme, ce sera un projet intégral. On travaille pour l'avenir... »

Après tout cela, le Conseil Général veut nous faire croire que la liaison A6-RD607-RD142 sera une « liaison simple » alors qu'elle



est une véritable bretelle de sortie d'autoroute orientée vers le passage sur la Seine à Boissise la Bertrand. Cette épure n'est-elle pas un projet bien réel ?

Notre association en parfaite osmose avec les documents émis par les communes de Saint Sauveur sur Ecole et de Pringy analyse depuis fort longtemps les documents émis par les élus, la Direction Départementale de l'Équipement, le Conseil Général et les divers Bureaux d'Études. Elle constate donc que les projets de Déviations de Saint-

Fargeau-Ponthierry, du DVA, et de l'ex, nouveau C5 ne font qu'un seul et unique projet.

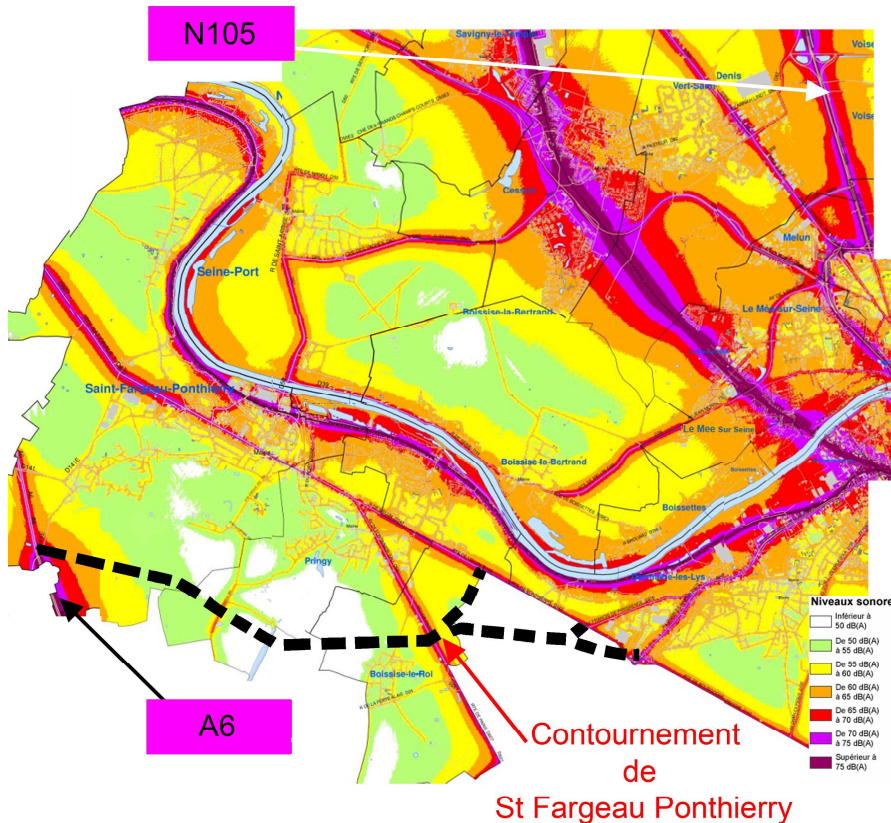
Il ne faut pas se laisser leurrer par une liaison dite « simple » !

**OUI, UN PROJET D'AUTOROUTE NOUS MENACE
(5^{ème} Ceinture de Paris)**

LE BRUIT

Impact bruit

référence conseil général
<http://bruit.seine-et-marne.fr>



La réalisation des barreaux Nord et Sud de Melun se traduira par la création d'une voie similaire à la N105 où le niveau sonore mesuré est de 70 à 75 dB

Des zones actuellement mesurées à 30dB passeront après réalisation des barreaux N&S à 70-75 dB

Doc: carteBruit v2.psd (oct 2009)

Nous avons un bel exemple dans notre région de bruit généré par l'autoroute A6 de jour comme de nuit (voir le site Internet de l'ADCBA www.adcba.org). Le bruit de cette nouvelle voie (d'abord voie « simple » puis « autoroutière ») viendra **toucher au gré des vents les communes environnantes** (Riverains de Ponthierry et Boissise-le-Roi compris) qu'elles soient pour ou contre le projet. Et il ne sera pas question d'arrêter cette nuisance entre 23h00 et 6h00.

**PROTÉGEONS, PROTEGEZ AVEC NOUS,
LE PARC NATUREL DU GÂTINAIS**